



SARL BOUCHERIE TRESSOISE

11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

33370 TRESSES

-oOo-

ETATS DE SYNTHESE AU 30/09/2025

Membre Indépendant



DIFFERENCE

Artigues près Bordeaux - 2TER Avenue Descartes - 33370 Artigues Près Artigues - Tél. : 05 56 67 48 10 - Fax : 05 56 67 48 19
E.mail : accueil@sodarexrive droite@sodarex.com / www.sodarexrive droite.com

Société à responsabilité limitée au capital de 160 000 Euros - RCS BORDEAUX 753 010 222
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION AQUITAINE

SARL BOUCHERIE TRESSOISE

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat 1/2	4
Compte de Résultat 2/2	5
ANNEXE	6
Regles et méthodes comptables	7
Immobilisations	9
Amortissements	10
Créances et Dettes	11
Engagements financiers donnés et reçus	12
ETATS DE GESTION	13
Détail de l'Actif	14
Détail du Passif	15
Soldes Intermédiaires de Gestion	16
Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)	17
LIASSE FISCALE	20
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	21
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	22
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	23
BIC-RS 2033 A - Bilan	24
BIC-RS 2033 B - Compte de résultat	25
2033B - Divers a réintégrer	26
2033B - Divers a déduire	27
BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements	28
BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits	29
BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée	30

SARL BOUCHERIE TRESSOISE

Sommaire

BIC-RS 2033 F - Composition du capital social /1	31
BIC-RS 2033 G - Filiales et participations /1	32
Déclaration des loyers professionnels / Page 1	33
Taux réduit IS page 1	34
2069RCI - Réductions et crédits d'impôt	35
2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 1	36
2069M - Réduction d'impôt mécénat / Page 2	37

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL BOUCHERIE TRESSOISE** relatifs à l'exercice du **01/10/2024** au **30/09/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 176 592 euros

Chiffre d'affaires : 332 684 euros

Résultat net comptable : 1 788 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ARTIGUES PRES BORDEAUX
Le 01/12/2025

Delphine ALTON
Expert-comptable

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2025			30/09/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 100	1 100		219
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)	138 471		138 471	138 471
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	32 191	18 318	13 872	18 779
	Autres immobilisations corporelles	19 220	13 215	6 006	8 892
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	15
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	8 060		8 060	8 060
TOTAL (II)		199 057	32 633	166 424	174 436
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	7 574		7 574	3 478
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 001		1 001	689
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	940		940	1 570
	Charges constatées d'avance	653		653	316
	TOTAL (III)	10 168		10 168	6 053
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		209 225	32 633	176 592	180 489
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				8 060	8 060
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/09/2025	30/09/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	RESERVES		
	Réserve légale	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 270	877
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 788	3 393
	Subventions d'investissement	2 307	2 776
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	13 865	12 546
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	76 830	99 418
	Emprunts et dettes financières divers (3)	47 781	41 173
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 439	22 535
	Dettes fiscales et sociales	3 677	4 797
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		20
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	162 727	167 944
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	176 592	180 489
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		1 787,82	3 392,95
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		123 447	101 757
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		10 637	6 679
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		30/09/2025	30/09/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	332 684		332 684	341 534
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires	332 684		332 684	341 534
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			4	127
	Total des produits d'exploitation (1)			332 687	341 661
	Achats de marchandises			249 078	251 151
	Variation de stock			(4 096)	2 500
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			50 716	46 306
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 129	3 215
	Salaires et traitements			13 539	17 605
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant			9 542	7 809
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			7 804	7 600
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges			15	18
	Total des charges d'exploitation (2)			329 726	336 205
RESULTAT D'EXPLOITATION				2 961	5 456

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/09/2025	30/09/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 961	5 456
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 088	1 767
	Total des charges financières	1 088	1 767
RESULTAT FINANCIER		(1 088)	(1 766)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 874	3 690
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	469	469
	Total des produits exceptionnels	469	469
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	209	
	Total des charges exceptionnelles	209	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		260	469
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		346	766
TOTAL DES PRODUITS		333 157	342 130
TOTAL DES CHARGES		331 369	338 737
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 788	3 393
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable) et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **176 592 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **333 157 euros** et un total **charges** de **331 369 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 788 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2024** et finit le **30/09/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	881	219		1 100
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	881	219		1 100
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	14 111	4 907	700	18 318
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 722	1 198		4 920
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	6 607	1 688		8 295
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 440	7 793	700	31 533
TOTAL		25 321	8 012	700	32 633

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/09/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 060	8 060	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 001	1 001	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	653	653	
	TOTAL DES CREANCES	9 714	9 714	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	10 637	10 637		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	66 193	26 913	39 280	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	34 439	34 439		
	Personnel et comptes rattachés	1 774	1 774		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	346	346		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 557	1 557		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	47 781	47 781		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	162 727	123 447	39 280	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 552			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	47 781			

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/09/2025

Engagements
financiers donnés

Engagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

BPIFRANCE FINANCEMENT : Pour une quotité de 50%
CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES MR LESBATS ARNAUD
CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES MME ROUCHOU LAURA
NANTISSEMENT FONDS DE COMMERCE RANG 1

33 096
27 000
27 000
160 000

247 096

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

247 096

(1) Dont concernant :
Les dirigeants
Les filiales
Les participations
Les autres entreprises liées

ETATS DE GESTION

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros		01/10/2024 30/09/2025	12 mois	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET		166 424	94,24	174 436	96,65	(8 012)	-4,59
Frais d'établissement				219	0,12	(219)	-100,00
FRAIS DE CONSTITUTION		1 100	0,62	1 100	0,61		
AMORT FRAIS DE CONSTITUTION		(1 100)	-0,62	(881)	-0,49	(219)	-24,88
Fonds Commercial		138 471	78,41	138 471	76,72		
FONDS DE COMMERCE		138 471	78,41	138 471	76,72		
Installations techniques, matériel et outillage		13 872	7,86	18 779	10,40	(4 907)	-26,13
MATERIELS		31 785	18,00	32 485	18,00	(700)	-2,15
OUTILLAGE		406	0,23	406	0,22		
AMORTISSEMENT MATERIEL		(18 035)	-10,21	(13 886)	-7,69	(4 149)	-29,88
AMORTISSEMENT OUTILLAGE		(283)	-0,16	(226)	-0,12	(58)	-25,70
Autres immobilisations corporelles		6 006	3,40	8 892	4,93	(2 886)	-32,46
AGENCEMENTS		10 780	6,10	10 780	5,97		
MOBILIER		8 440	4,78	8 440	4,68		
AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS		(4 920)	-2,79	(3 722)	-2,06	(1 198)	-32,18
MOBILIER		(8 295)	-4,70	(6 607)	-3,66	(1 688)	-25,55
Autres participations		15	0,01	15	0,01		
PARTS SOCIALES		15	0,01	15	0,01		
Autres immobilisations financières		8 060	4,56	8 060	4,47		
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS		8 060	4,56	8 060	4,47		
TOTAL III - Actif Circulant NET		10 168	5,76	6 053	3,35	4 115	67,97
Marchandises		7 574	4,29	3 478	1,93	4 096	117,75
STOCKS DE MARCHANDISES		7 574	4,29	3 478	1,93	4 096	117,75
Autres créances		1 001	0,57	689	0,38	312	45,32
TVA DEDUCTIBLE / ACHATS		128	0,07	51	0,03	77	151,61
CREDIT TVA A REPORTER		740	0,42	486	0,27	254	52,26
TVA A REGULARISER		13	0,01	12	0,01	1	8,33
TVA S/ FNP		120	0,07	120	0,07		
BON CADEAU				20	0,01	(20)	-100,00
Disponibilités		940	0,53	1 570	0,87	(630)	-40,12
ENCAISSEMENT TICKETS RESTO		29	0,02	174	0,10	(144)	-83,01
CB TICKET RESTO		294	0,17	518	0,29	(224)	-43,27
ENCAISSEMENT CHEQUES		213	0,12	265	0,15	(52)	-19,62
CAISSE		403	0,23	613	0,34	(210)	-34,20
Charges constatées d'avance		653	0,37	316	0,18	337	106,50
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		653	0,37	316	0,18	337	106,50
TOTAL DUBILAN ACTIF		176 592	100,00	180 489	100,00	(3 898)	-2,16

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/10/2024	12	01/10/2023	12	Variations	%
	30/09/2025	mois	30/09/2024	mois		
TOTAL I - Capitaux propres	13 865	7,85	12 546	6,95	1 319	10,51
Capital Social ou individuel	5 000	2,83	5 000	2,77		
CAPITAL	5 000	2,83	5 000	2,77		
Réserve légale	500	0,28	500	0,28		
RESERVE LEGALE	500	0,28	500	0,28		
Autres réserves	4 270	2,42	877	0,49	3 393	386,94
AUTRES RESERVES	4 270	2,42	877	0,49	3 393	386,94
Résultat de l'exercice	1 788	1,01	3 393	1,88	(1 605)	-47,31
Subventions d'investissement	2 307	1,31	2 776	1,54	(469)	-16,89
SUBVENTION EQUIPEMENT HACHOIR + GROUP FR	3 281	1,86	3 281	1,82		
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	(974)	-0,55	(505)	-0,28	(469)	-92,78
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	162 727	92,15	167 944	93,05	(5 217)	-3,11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	76 830	43,51	99 418	55,08	(22 588)	-22,72
EMPRUNT 10002120348	66 193	37,48	92 740	51,38	(26 547)	-28,63
CREDIT AGRICOLE 23103667232	10 637	6,02	6 679	3,70	3 958	59,27
Emprunts et dettes financières divers	47 781	27,06	41 173	22,81	6 608	16,05
CC LAURA ROUCHOU	31 899	18,06	28 262	15,66	3 637	12,87
CC LESBAT S ARNAUD	15 882	8,99	12 911	7,15	2 971	23,01
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 439	19,50	22 535	12,49	11 904	52,82
Collectif fournisseurs créditeurs	32 416	18,36	21 815	12,09	10 601	48,59
FRS - FACTURES NON PARVENUES	2 023	1,15	720	0,40	1 303	180,97
Dettes fiscales et sociales	3 677	2,08	4 797	2,66	(1 120)	-23,35
CHARGES A PAYER	1 774	1,00	2 525	1,40	(751)	-29,74
IMPOTS BENEFICES	346	0,20	740	0,41	(394)	-53,24
ETAT CHARGES A PAYER	1 557	0,88	1 532	0,85	25	1,62
Autres dettes			20	0,01	(20)	-100,00
Collectif clients créditeurs			20	0,01	(20)	-100,00
TOTAL DUBILAN PASSIF	176 592	100,00	180 489	100,00	(3 898)	-2,16

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/10/2024 30/09/2025	12 mois	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	Ecart	
						%
CHIFFRE D'AFFAIRES	332 684	100,00	341 534	100,00	(8 850)	-2,59
Ventes de marchandises	332 684	100,00	341 534	100,00	(8 850)	-2,59
- Achats de marchandises	249 078	74,87	251 151	73,54	(2 074)	-0,83
- Variation stocks de marchandises	(4 096)	-1,23	2 500	0,73	(6 596)	-263,8
MARGE COMMERCIALE (a)	87 702	26,36	87 883	25,73	(181)	-0,21
Production vendue						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	395		495		(100)	-20,24
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	(395)		(495)		100	-20,24
MARGES (Commerciale + Production)	87 307	26,24	87 388	25,59	(81)	-0,09
- Achats non stockés (c)	11 508	3,46	10 991	3,22	517	4,71
- Autres charges externes (c)	38 814	11,67	34 821	10,20	3 993	11,47
CONSUMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	50 716	15,24	46 306	13,56	4 410	9,52
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	36 985	11,12	41 577	12,17	(4 591)	-11,04
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	239	0,07	174	0,05	65	37,36
- Autres impôts et taxes	2 890	0,87	3 041	0,89	(152)	-4,99
- Salaires et traitements	13 539	4,07	17 605	5,15	(4 066)	-23,10
- Charges sociales	9 542	2,87	7 809	2,29	1 734	22,20
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	10 776	3,24	12 948	3,79	(2 172)	-16,77
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	4		127	0,04	(123)	-96,99
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	7 804	2,35	7 600	2,23	204	2,68
- Autres charges de gestion courante	15		18	0,01	(4)	-20,71
RÉSULTAT EXPLOITATION	2 961	0,89	5 456	1,60	(2 495)	-45,72
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers						-12,77
- Charges financières	1 088	0,33	1 767	0,52	(678)	-38,40
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 874	0,56	3 690	1,08	(1 817)	-49,22
Produits exceptionnels	469	0,14	469	0,14		
- Charges exceptionnelles	209	0,06			209	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	260	0,08	469	0,14	(209)	-44,51
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	346	0,10	766	0,22	(420)	-54,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 788	0,54	3 393	0,99	(1 605)	-47,31

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros		01/10/2024 30/09/2025	12 mois	01/10/2023 30/09/2024	12 mois	Variations	%
Production de l'exercice + Ventes de marchandises		332 684	100,00	341 534	100,00	(8 850)	-2,59
Ventes de marchandises		332 684	100,00	341 534	100,00	(8 850)	-2,59
VENTE DE MARCHANDISES 5,5%		331 323	99,59	339 730	99,47	(8 407)	-2,47
VENTES DE MARCHANDISES 20%		1 361	0,41	1 804	0,53	(443)	-24,58
Achats de marchandises		249 078	74,87	251 151	73,54	(2 074)	-0,83
ACHATS DE MARCHANDISES		247 255	74,32	248 998	72,91	(1 743)	-0,70
ACHATS DE MARCHANDISES VINS		965	0,29	1 285	0,38	(321)	-24,96
COMMISSIONS TICKETS RESTO		110	0,03	168	0,05	(58)	-34,71
COMMISSIONS CARTES TICKETS RESTAURANTS		748	0,22	699	0,20	49	6,95
Variation de stocks de marchandises		(4 096)	-1,23	2 500	0,73	(6 596)	-263,82
VARIATION STOCKS MARCHANDISES		(4 096)	-1,23	2 500	0,73	(6 596)	-263,82
Marge commerciale		87 702	26,36	87 883	25,73	(181)	-0,21
Production de l'exercice							
Achats de sous-traitance		395		495		(100)	-20,24
ACHATS DE PRESTATIONS		395		495		(100)	-20,24
Marge brute de production		(395)		(495)		100	20,24
MARGES (Commerciale + Production)		87 307	26,24	87 388	25,59	(81)	-0,09
Achats non stockés matières et fournitures		11 508	3,46	10 991	3,22	517	4,71
ELECTRICITE		4 091	1,23	3 643	1,07	447	12,28
ACHATS PETIT EQUIPEMENT		3 604	1,08	3 402	1,00	201	5,91
VETEMENTS DE TRAVAIL		82	0,02	413	0,12	(330)	-80,10
ACHAT KRAFT + TWINPACK + BARQUETTE		3 360	1,01	3 170	0,93	190	5,98
ACHATS FOURNITURES ADM		371	0,11	362	0,11	9	2,61
Autres charges externes		38 814	11,67	34 821	10,20	3 993	11,47
LOCATIONS SPIDER + BALANCE		1 688	0,51	1 788	0,52	(100)	-5,59
LOCATIONS IMMOBILIERES		13 370	4,02	11 904	3,49	1 466	12,31
ED CONCEPT LOCAM		948	0,28	948	0,28		
LOCATION TPE		282	0,08	286	0,08	(4)	-1,35
CHARGES LOCATIVES BL TRESSES		1 616	0,49	2 210	0,65	(594)	-26,87
FRAIS DE BLANCHISSERIE		1 652	0,50	1 652	0,48		
ENTRETIEN REPAR BIEN MOBILIER		590	0,18	608	0,18	(18)	-3,01
ENTRETIEN REPARATION MAT INDUS		2 426	0,73	592	0,17	1 834	310,01
MAPA ASSURANCES		2 063	0,62	1 671	0,49	392	23,48
ASSURANCE PRET		1 145	0,34	1 145	0,34		
ASSURANCE PRET DECES		230	0,07	230	0,07		
ASSURANCE REMB FRAIS PRO		605	0,18	483	0,14	122	25,19
INTERIM				1 429	0,42	(1 429)	-100,00
HONORAIRES COMPTABLES		3 600	1,08	3 600	1,05		
HONORAIRES JURIDIQUES		1 230	0,37	630	0,18	600	95,24
FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX		344	0,10	42	0,01	302	716,03
PUBLICITE		1 080	0,32	80	0,02	1 000	N/S
DONS		50	0,02	102	0,03	(52)	-50,98
INDEMNITES KILOMETRIQUES		1 823	0,55	2 200	0,64	(377)	-17,12
RECEPTIONS		27	0,01			27	
FRAIS POSTAUX		13		7		6	94,49
INTERNET / TELEPHONE		1 014	0,30	500	0,15	514	102,77
FRAIS BANCAIRES		1 552	0,47	1 288	0,38	264	20,52
COMMISSIONS CB		1 464	0,44	1 426	0,42	38	2,66

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros	01/10/2024	12	01/10/2023	12	Variations	%
	30/09/2025	mois	30/09/2024	mois		
Valeur ajoutée produite	36 985	11,12	41 577	12,17	(4 591)	-11,04
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunératio	239	0,07	174	0,05	65	37,36
CFP ROUCHOU	137	0,04	87	0,03	50	57,47
CFP LESBATS	102	0,03	87	0,03	15	17,24
Impôts, taxes & versements assimilés autres	2 890	0,87	3 041	0,89	(152)	-4,99
CFE	2 068	0,62	2 027	0,59	41	2,00
TAXE FONCIERE	496	0,15	527	0,15	(31)	-5,93
CSG DED ROUCHOU	231	0,07	194	0,06	37	19,07
CSG DED LESBATS	95	0,03	293	0,09	(198)	-67,58
Salaires et traitements	13 539	4,07	17 605	5,15	(4 066)	-23,10
LAURA ROUCHOU REMUNERATION	6 700	2,01	8 700	2,55	(2 000)	-22,99
CSG CRDS NON DEDUCTIBLE ROUCHOU	95	0,03	86	0,03	9	10,47
CSG CRDS NON DEDUCTIBLE LESBATS	44	0,01	119	0,03	(75)	-63,03
REMUNERATION GERANCE ARNAUD LESBATS	6 700	2,01	8 700	2,55	(2 000)	-22,99
Charges sociales	9 542	2,87	7 809	2,29	1 734	22,20
COTISATIONS RSI ROUCHOU	4 031	1,21	2 733	0,80	1 298	47,49
COTISATIONS RSI LESBATS	3 301	0,99	2 965	0,87	336	11,33
MUTUELLE VIVAVEN ROUCHOU	508	0,15	466	0,14	42	9,05
PREVOYANCE ADIS AGIPI ROUCHOU	567	0,17	598	0,17	(31)	-5,17
PREVOYANCE ADIS AGIPI LESBATS	629	0,19	590	0,17	39	6,63
MUTUELLE VIVAVEN LESBATS	506	0,15	457	0,13	49	10,77
Excédent brut d'exploitation	10 776	3,24	12 948	3,79	(2 172)	-16,77
Autres produits d'exploitation	4		127	0,04	(123)	-96,99
PRODUITS DIVERS DE GESTION	4		127	0,04	(123)	-96,99
Dotations aux amortissements et provisions	7 804	2,35	7 600	2,23	204	2,68
DOT AMT IMMOB INCORP	219	0,07	16		204	N/S
DOT AMT IMMOB CORP	7 584	2,28	7 584	2,22		
Autres charges	15		18	0,01	(4)	-20,71
CHARGES DIVERSES DE GESTION	15		18	0,01	(4)	-20,71
Résultat d'exploitation	2 961	0,89	5 456	1,60	(2 495)	-45,72
Produits financiers						-12,77
REVENUS DE PARTS SOCIALES						-12,77
Charges financières	1 088	0,33	1 767	0,52	(678)	-38,40
INT PRET 10002120348	1 088	0,33	1 692	0,50	(603)	-35,67
INTERETS DES DETTES COMMERCIALES			75	0,02	(75)	-100,00
Résultat courant avant impôts	1 874	0,56	3 690	1,08	(1 817)	-49,22
Produits exceptionnels	469	0,14	469	0,14		
AMORTISSEMENT SUBV. D'EQUIPEMENT	469	0,14	469	0,14		
Charges exceptionnelles	209	0,06			209	
DOT AMORTS EXCEPT	209	0,06			209	

Détail des Soldes Intermédiaires (Vts+Prod)

Etat exprimé en euros	01/10/202412 30/09/2025mois		01/10/202312 30/09/2024mois		Variations%	
Résultat exceptionnel	260	0,08	469	0,14	(209)	-44,51
Impôts sur les bénéfices	346	0,10	766	0,22	(420)	-54,83
IMPOTS/BENEFICES	376	0,11	814	0,24	(438)	-53,81
REDUCTION D'IMPOT MECENAT	(30)	-0,01	(48)	-0,01	18	37,50
Résultat de l'exercice	1 788	0,54	3 393	0,99	(1 605)	-47,31

LIASSE FISCALE



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Tintre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102024	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société						Adresse du siège social						
SARL BOUCHERIE TRESSOISE												
SIRET						89016452800014						
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement						
11 ALLEE MARCHANDE GALERIE												
33370 TRESSSES												
RÉGIME FISCAL DES GROUPES												
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET						
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :												
B ACTIVITÉ												
Activités exercées				BOUCHERIE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Bénéfice imposable à 15%		2 505		Déficit		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%												
2. Plus-values												
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quinquies)				
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations												
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐		
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quinquies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		☐		
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies		☐		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%												
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE												
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé				CADOR		
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :						
SODAREX RIVE DROITE 2TER AVENUE DESCARTES 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX Tél : 05 56 67 48 10												
OGA/OMGA						☐		Viseur conventionné		☐		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Identité du déclarant :						
N° d'agrément :						Date : 01122025 Lieu : ARTIGUES-PRES-BORDEAUX Qualité et nom du signataire : CO-GERANT Signature : LESBATS ARNAUD						
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire :						

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL BOUCHERIE TRESSOISE**
et Date de clôture de l'exercice **30092025**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise		SARL BOUCHERIE TRESSOISE										11 ALLEE MARCHANDE GALERIE										Néant ☐														
Adresse de l'entreprise		33370 TRESSSES										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12														
SIRET		8 9 0 1 6 4 5 2 8 0 0 0 1 4										Durée de l'exercice précédent *										12														
												Exercice N clos le										30092025		Exercice N-1 clos le										30092024		
ACTIF		Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3										Net 4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles {	Fonds commercial*	010	138 471										012											138 471										138 471	
		Autres*	014	1 100										016	1 100																				219	
	Immobilitisations corporelles*		028	51 411										030	31 533										19 878										27 671	
	Immobilitisations financieres* (1)		040	8 075										042											8 075										8 075	
	Total I (5)		044	199 057										048	32 633										166 424										174 436	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050											052																						
		Marchandises *	060	7 574										062	7 574										3 478											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064											066																						
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068											070																						
		Autres * (3)	072	1 001										074	1 001										689											
	Valeurs mobilières de placement		080											082																						
	Disponibilités		084	940										086	940										1 570											
	Charges constatées d'avance *		092	653										094	653										316											
	Total II		096	10 168										098	10 168										6 053											
	Total général (I + II)		110	209 225										112	32 633										176 592										180 489	
PASSIF												Exercice N NET										Exercice N-1 NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000										5 000																						
	Ecart de réévaluation		124																																	
	Réserve légale		126	500										500																						
	Réserves réglementées*		130																																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	4 270										877																						
	Report à nouveau		134																																	
	Résultat de l'exercice		136	1 788										3 393																						
	Subventions d'investissement		137	2 307										2 776																						
	Provisions réglementées		140																																	
	Total I		142	13 865										12 546																						
Provisions pour risques et charges		154																																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	76 830										99 418																						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	34 439										22 535																						
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		172	3 677										4 797																						
	Comptes courants d'associés		173	47 781										41 173																						
	Autres dettes		175											20																						
	Produits constatés d'avance		174																																	
Total III		176	162 727										167 944																							
Total général (I + II + III)												180	176 592										180 489													
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	8 060										(4)	Dont dettes à plus d'un an										195	39 280										
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197											(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182											
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199												Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL BOUCHERIE TRESSOISE		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092025	Exercice N-1 clos le 30092024	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	332 684	341 534
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	4	127
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	332 687	341 661
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	249 078	251 151
	Variation de stock (marchandises) *			236	(4 096)	2 500
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	50 716	46 306
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 068	244	3 129	3 215
	Rémunérations du personnel *			250	13 539	17 605
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	9 542	7 809
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	7 804	7 600
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	15	18
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	329 726
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 961	5 456
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	469	469
	Charges financières (V)			294	1 088	1 767
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	209	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	346	766
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 788
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 788	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	376	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	371	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989		
				991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
				138		
				992		
				993		
				181		
				641		
			647			
			990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	2 505	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	2 505	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer
au 30/09/2025

Libellé	Montant
REINTEGRATIONS DONS	50
REINTEGRATION PREVOYANCE NON DEDUCTIBLE	321
Totalisation	371

2033B - Divers à déduire
au 30/09/2025

Libellé	Montant
MEC-Réduction d'impôt mécénat	30
Totalisation	30

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE TRESSOISE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	138 471	402		404		406	138 471												
	Autres	410	1 100	412		414		416	1 100												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	32 891	442		444	700	446	32 191												
	Installations générales agencements divers	450	10 780	452		454		456	10 780												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	8 440	472		474		476	8 440												
Immobilisations financières		480	8 075	482		484		486	8 075												
TOTAL		490	199 757	492		494	700	496	199 057												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	881	502	219	504		506	1 100												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	14 111	532	4 907	534	700	536	18 318												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 722	542	1 198	544		546	4 920												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	6 607	562	1 688	564		566	8 295												
TOTAL		570	25 321	572	8 012	574	700	576	32 633												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5	700	700																			
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	700	580	700	582	584	586	588	589												
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL BOUCHERIE TRESSOISE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SARL BOUCHERIE TRESSOISE				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01102024		et clos le : 30092025		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectifs moyens du personnel *				376		
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	332 684	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	332 684	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111	4 096	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	4 099	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Achats				121	260 980	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	22 526	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148	15	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	283 520	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	53 263
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				117	53 263	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.						
Mono établissement au sens de la CVAE		020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	332 684	
Effectifs au sens de la CVAE				023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence		024	01/10/2024	160	30/09/2025	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)				186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|5

N° SIRET 8|9|0|1|6|4|5|2|8|0|0|0|1|4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOUCHERIE TRESSOISE

ADRESSE (voie) 11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

CODE POSTAL 33370 VILLE TRESSSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000
TOTALISATION	905	2	TOTALISATION	906	5 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille ROUCHOU Prénom(s) LAURA
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 10021987 N° département 33 Commune TALENCE Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie IMPASSE DU FROMENT
Code postal 33370 Commune TRESSSES Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille LESBATS Prénom(s) ARNAUD
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 06051989 N° département 33 Commune CENON Pays FRANCE
Adresse : N° 2 Voie IMPASSE DU FROMENT
Code postal 33370 Commune TRESSSES Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3/0/0/9/2/0/2/5

N° SIRET 8 9 0 1 6 4 5 2 8 0 0 0 1 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL BOUCHERIE TRESSOISE

ADRESSE (voie) 11 ALLEE MARCHANDE GALERIE

CODE POSTAL 33370 VILLE TRESSSES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2025

[illegible]

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL BOUCHERIE TRESSOISE	89016452800014	4722Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
11 ALLEE MARCHANDE GALERIE 33370 TRESSSES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	2 505
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	2 505
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	2 505

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Au titre de l'année civile

Néant

Dénomination de l'entreprise	SARL BOUCHERIE TRESSOISE	N° Siren :890164528
Adresse	11 ALLEE MARCHANDE GALERIE	33370 TRESSES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	30
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté

Egalité

Fraternité

2069-M-FC-SD

(2025)

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 ou année

1

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SARL BOUCHERIE TRESSOISE		
Adresse	11 ALLEE MARCHANDE GALERIE	33370 TRESSES	
N° SIREN	890164528		

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère			
Adresse			
N° SIREN			

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	332 684	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5 ‰) ²	2	20 000
----------------------------------	---	---------	---	---	--------

I- DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	50	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b		
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c		
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	50	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7		

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	50	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	19 950	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 ‰ du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de prise en compte des vrst.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁶	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁷		Excédents imputés ⁸		Excédents restant à imputer ⁹ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A	19 950	10		
N-4		B (A-10)	19 950	11		
N-3		C (B-11)	19 950	12		
N-2		D (C-12)	19 950	13		
N-1		E (D-13)	19 950	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	50
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	50
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ¹⁰	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹¹	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹² [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	30

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹³

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	30
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	30

⁶ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁷ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁸ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁹ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

¹⁰ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹¹ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹² Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

¹³ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans la réduction d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de cette réduction d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.